



fiscalité

SPÉCIAL 3 PAGES

Après de fortes hausses, les impôts locaux font une pause préélectorale

OBSERVATOIRE Sur les cinq dernières années, la taxe d'habitation a augmenté de 3,2 % par an en moyenne tandis que la taxe foncière a progressé chaque année de 3,6 %.

Amoins que vous n'ayez opté pour la mensualisation de vos impôts locaux, vous avez jusqu'au 15 octobre prochain pour vous acquitter du paiement de la taxe foncière et jusqu'au 15 novembre pour payer votre taxe d'habitation.

Pas de mauvaises surprises cette année. Selon l'enquête menée par le Forum pour la gestion des villes et des collectivités locales auprès des 41 villes de plus de 100.000 habitants, la taxe d'habitation ne progresse que de 1,7 % tandis que la taxe foncière est en hausse de 2,2 %. Sur les cinq dernières années, la taxe d'habitation avait augmenté de 3,2 % par an en moyenne tandis que la taxe foncière progressait chaque année de 3,6 %.

Les départements

Les départements, qui ne perçoivent plus que la taxe foncière, n'ont relevé leur taux d'imposition que de 1,8 %, en moyenne. Mais cette moyenne cache de fortes disparités.

Alors que 64 départements – sur les 100 qui ont voté des taux en 2013 – n'ont pas modifié leur taux d'imposition en 2013, certains les ont en revanche augmentés de manière significative : + 16,5 % pour le département du Rhône, + 12,5 % pour la Seine-Maritime, + 12 % pour la Côte-d'Or, + 9,8 % pour le Loiret, + 9 % dans l'Ain et + 8 % pour la Charente-Maritime.

Les grandes villes

En valeur absolue, les taux d'imposition font aussi le grand écart d'un département à l'autre : alors que le taux moyen se situe à 15,18 %, il dépasse 30 % dans quatre départements

(32,92 % en Guyane, 32,86 % dans le Gers, 31,72 % dans l'Aisne, 30,69 % dans l'Aude). A l'opposé, Paris affiche le taux le plus faible (5,13 %), suivi de près par les Hauts-de-Seine (7,08 %) et les Yvelines (7,58 %)...

A la veille des élections municipales, les grandes villes se sont également abstenues de recourir au levier fiscal : les taux d'imposition des taxes pesant sur les ménages – taxes d'habitation et taxes foncieres – votés par les métropoles n'ont augmenté que de 0,1 % en moyenne. Le phénomène est le même que celui constaté en 2007 à l'approche des municipales de 2008 : les taux d'imposition avaient également progressé de 0,1 %. Mais dès l'année suivante, ils étaient repartis à la hausse (+ 5,1 %), avec ensuite une croissance plus modérée d'année en année : + 2,8 % en 2010, + 0,9 % en 2011 et + 0,2 % l'année dernière.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, seules 7 villes ont augmenté leur taux d'imposition, cette année : Boulogne-Billancourt (+ 8,8 %), Clermont-Ferrand (+ 1,8 %), Le Mans (+ 1 %), Dijon (+ 1,05 %), Limoges (+ 0,5 %), Nancy (+ 0,4 %), Strasbourg (+ 0,1 %). Mais il faut tenir compte de la part départementale de la taxe foncière. Au total, les taux d'imposition n'ont augmenté que dans 23 villes sur les 41 étudiées par le Forum pour la gestion des villes : les évolutions les plus fortes concernent Rouen (+ 6,2 %), Villeurbanne (+ 6,1 %), Lyon (+ 5,9 %), Le Havre (+ 5,5 %) et Dijon (+ 5,4 %). Ils n'ont pas bougé dans les autres villes et ont même baissé à Argenteuil. Même constat pour la taxe d'habitation : les taux d'imposition n'ont augmenté que

dans 8 villes ; il s'agit des mêmes que celles qui ont augmenté le taux de leur taxe foncière, plus Mulhouse. Là encore, les taux d'imposition font le grand écart d'une commune à l'autre : ce taux n'est que de 13,38 % à Paris alors qu'il atteint 45,55 % à Lille. « Mais il ne faut pas s'en tenir uniquement à ces chiffres. Les impôts locaux sont le produit d'un taux par une base d'imposition. Or, en

général, les collectivités qui ont des taux élevés ont des bases d'imposition, c'est-à-dire des valeurs locatives, relativement faibles », souligne Franck Claeys, directeur du département « économie et finances territoriales » de l'Association des maires de grandes villes de France.

Pour preuve, la valeur locative moyenne des habitations parisiennes s'élève à 6.090 € alors qu'elle est de 1.878 € à Lille.

En valeur absolue, la taxe d'habitation et la taxe foncière médiane s'élèvent respectivement à 1.022 € et 1.030 € pour un couple avec deux enfants ayant des revenus annuels de l'ordre de 43.000 € et disposant d'un logement dont la valeur locative est égale à 1,5 fois la valeur locative moyenne des logements de sa commune. Taxe d'habitation et taxe foncière confondues, Montpellier arrive en tête du classement avec 1.246 € de taxe d'habitation et 1.305 € de taxe foncière, suivie de près par Nîmes (1.259 € pour la taxe d'habitation et 1.284 € pour la taxe foncière), Amiens, Perpignan et Caen.

A l'opposé, Paris reste la ville la moins chère : 462 € pour la taxe d'habitation et 635 € pour la taxe fon-





cière, même s'il s'agit de la ville où les taux ont le plus augmenté sur les cinq dernières années (+ 9,4 % pour la taxe foncière et + 4,7 % pour la taxe d'habitation). Viennent ensuite Villeurbanne avec 678 € de taxe d'habitation et 598 € de taxe foncière, Boulogne-Billancourt et Lille. Pour affiner les comparaisons, il faut également tenir compte des politiques d'abattement et d'allégement menées par les villes : Nîmes et Perpignan figurent dans le peloton de tête des villes où les impôts locaux sont les plus élevés – tant en termes de taux d'imposition qu'en valeur absolue – mais la proportion d'habitants bénéficiant d'une exoné-

ration totale, d'une mesure de dégrèvement partiel ou de plafonnement de la taxe en fonction du revenu y est la plus élevée : elle atteint 73,6 % à Perpignan et 70,6 % à Nîmes. A l'opposé, Boulogne-Billancourt ou Paris, qui ont des impôts locaux relativement bas, n'ont respectivement que 26,2 % et 32,1 % de logements faisant l'objet de mesures d'exonération, d'allégement ou de plafonnement en fonction du revenu.

NATHALIE CHEYSSON-KAPLAN

